

FEDERATION FRANÇAISE D'ÉTUDES ET DE SPORTS SOUS-MARINS

FONDÉE EN 1955 - MEMBRE FONDATEUR DE LA CONFÉDÉRATION MONDIALE DES ACTIVITÉS SUBAQUATIQUES

COMITE RÉGIONAL AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Siège social : 360 cours Émile ZOLA, 69100 VILLEURBANNE

Tel 04 78 85 38 89

Site: ffessmaura.fr

Email: ffessmaura@wanadoo.fr

Réunion Comité Directeur AURA

Lieu : **Visio- conférence avec Zoom**

Date : **4 juillet 2020**

Rédacteur: P COURTOIS

Validation: D RICCARDI

Diffusion: CD présents, excusés, Commissions, CODEP Présidents et Trésoriers, site

COMITE DIRECTEUR

TITULAIRES			
BEAUDEAU Christine	P	CATHIARD Philippe (SCA)	A
CHAYRIGUES Jean François	E	COLAS Isabelle	P
COLAS Régis	P	COURTOIS Patricia	P
GROUILLIER Vanessa	P	GUERRET Jean pierre	P
JORAND Georgette	E	LAFOND Catherine	P
MORAND Véronique	A	PERREAUT Stéphane	E
PETIT Marc	P	PRZYBYSZEWSKI Jean Luc	P
RAISIN DADRE Laurent	P	RICCARDI Daniel	P
SENA Dominique	P	SEVERAC Gilles	E

8h19

Ordre du jour :

- 1 : Local Conseil Régional
- 2 : Budget
- 3 : AG du 21 novembre 2020
- 4 : ANS
- 5 : Aides aux clubs

8h25

1. Local Conseil Régional AURA :

Point sur la situation :

Suite aux négociations avec le Conseil Régional pour réduire les coûts (et donc la surface), la nouvelle proposition de 12 m² n'est pas adaptée (Le local ne peut pas être fermé car sert de sortie de secours). Notre correspondant Conseil Régional comprend la situation et travaille à une autre proposition plus conforme à notre demande soit :

- Charge de 2500€ maximum (soit ramené à la surface, environ 12 m²)
- Volonté affirmée du Comité Régional FFESSM AURA de disposer d'un bureau à la Maison des Sports Régionale et de transférer son siège social à cette maison des sports.
- Changement d'équipe dirigeante en novembre 2020. Les deux têtes de liste (connues à ce jour) se présentant à la gouvernance du Comité Régional FFESSM AURA sont informées de ce dossier et partagent ce point de vue.

Un peu d'historique :

Le Comité Régional FFESSM AURA est consulté, en 2018, par le Conseil Régional pour exprimer son intérêt à disposer d'un bureau et d'annexes de stockage, avec une estimation des surfaces.

Une analyse rapide de notre situation nous fait répondre positivement à cette offre :

- Le local actuel n'est pas adapté aux besoins du comité :
 - Trop grand, isolé (une seule salariée), sans possibilité d'organiser de réunion à plus de 18 personnes (de manière très inconfortable)
 - Si la proximité de la poste et de la banque peuvent paraître positifs, notre boîte à lettre dans la copropriété est régulièrement « visitée », des courriers sont ouverts, perdus, des règlements par chèques perdus...
 - Quartier en grande difficulté de parking
 - L'isolation thermique mauvaise et les coûts d'électricité élevés
 - Un garage, en complément, est loué, il est actuellement utilisé par le comité FFESSM Rhône. Les besoins spécifiques AURA étant très limités.
- Les atouts essentiels sont sa proximité des transports en communs, de la banque et de la poste.
- Le projet Maison Régionale des Sports : (Située dans des bureaux en construction, dans le parc de Gerland)
 - Est adapté à notre besoin actuel :
 - Petite surface dédiée (environ 12 m²)
 - Accès à plusieurs salles de réunion
 - Mutualisation de moyens bureautiques
 - Sécurité pour notre salariée

- Intégration du Comité FFESSM AURA dans le milieu sportif AURA :
 - Le CROSS, actuellement situé à Bourgoin, est dans cette maison des sports
 - Le Conseil Régional est également présent
 - Présence de nombreuses autres disciplines
 - Image positive d'un comité intégré au monde sportif, dans une structure neuve, dédiée aux sports Auvergne- Rhône- Alpes
- Proximité des transports en commun, proche de Perrache
- Service de poste et accueil visiteurs, livreurs....
- Une interrogation concernant l'accès à notre banque. Nous poursuivons une démarche de dématérialisation des règlements de nos clubs.

Mais pour revenir au déroulement :

- Jusqu'au 3 février 2020, aucun retour ni informations
- Le 3 février 2020, réunion à l'initiative du Conseil Régional, pour nous présenter le projet encours, sans aucune donnée chiffrée ni projet de convention...
- S'instaure alors des échanges mails pour précisions. Rapidement, les coûts (et donc la surface proposée) s'avèrent inadaptés.
- Début mars 2020, le COVID interrompt tout échange jusqu'au 25 juin 2020, avec une annonce financière non acceptable et une superficie de 25 m°.
- Après plusieurs contacts téléphoniques, une réponse est faite le 26 juin 2020 pour préciser notre position, soit une charge acceptable de l'ordre de 2500 € pour une surface de 15 m° environ.
- Retour le 1° juillet 2020 du Conseil Régional accusant réception de notre position et nous préparant une proposition mieux adaptée.
- Depuis, deux échanges téléphoniques sur le projet du 'couloir' de 12 m° et affirmation de notre volonté commune de déboucher sur une solution.
- Ce qui est prévu, c'est, à la rentrée, en septembre 2020 (je suppose) une réunion de présentation au Conseil Régional.

Quelques remarques prises sur le vif...

- Daniel :
 - Toute l'ambiguïté : nous faire prendre des décisions sans aucune information précise, financière ou contractuelle
 - Dans le plan de cloisonnement : un espace nous serait réservé mais on n'a rien vu. Je trouve que 25 m², c'est surdimensionné. Beaucoup d'incertitudes. Il est important que la nouvelle équipe reprenne ce dossier....
- Jean Pierre :
 - Je ne comprends pas : "*vous pourriez disposer*" ... il nous impose les 25 m² ?
 - Il faut peut-être prendre position. Je suis inquiet que l'on perde ce local. Notre devoir est de ne pas perdre cette opportunité
 - Il ne faut pas passer notre tour
- Marc :
 - Il faut occuper le terrain, mais sans prendre de décision
 - Donnez-nous des infos...

- Daniel :
 - je maintiens le contact avec le Conseil Régional,
 - Philippe BERNARD, en charge du dossier Conseil Régional, affirme être très intéressé par notre candidature et souhaite voir notre fédération hébergée. (Le nombre de fédérations hébergées est, je pense un critère de succès du projet.)
 - L'idéal est d'entretenir la relation, sans prendre de décision ni perdre l'opportunité et de laisser prendre la décision à la prochaine équipe
- Jean Pierre :
- Daniel si tu me dis que l'on n'obère pas l'avenir : ok. Sinon, on doit être réactif
- Daniel :
 - C'est ce que je fais depuis le début et, depuis le 3 février 2020, toutes les informations sur ce sujet ont été transmises au comité directeur
 - Toutes les fédérations sportives concernées changent plus ou moins d'équipe dirigeante. Il y a aussi un simple transfert d'associations hébergées à BOURGOIN, avec à ce jour un tarif très bas. Le tarif apparaît un peu modulable suivant les situations (? ?).
- **Synthèse** : Il ne faut pas perdre l'opportunité d'avoir un local, mais la superficie que le Conseil Régional nous a proposée n'est pas adaptée. Ok ?
 - **Oui.** Tout le monde est ok : si on doit prendre une décision avant, on refait une réunion
 - Les dispositions prises depuis le 1^{er} juillet 2020 entrent dans ces préoccupations et l'opportunité pour le comité est bien de trouver une solution sur ce dossier, mais pas n'importe comment et à n'importe quel coût.
 - Il me plaît de voir des positions tranchées, suite à l'information faite au comité directeur le 9 février 2020, de confier ce dossier à la nouvelle équipe, revenir à une réalité complexe de prise de décision, pour un projet qui sera entièrement mis en œuvre par la nouvelle équipe, mais qui ne peut qu'être engagé par l'équipe actuelle.
 - Toutefois, le respect de notre démocratie et éthique fédérale, nous oblige à prendre en compte l'existence de deux listes potentielles (à ce jour).

Il est convenu que Catherine BURTHERET et Jean Pierre GUERRET, pressentis à ce jour pour présenter une liste de gouvernance pour la prochaine olympiade, participeront à ce dossier.

Ces dispositions sont adoptées à l'unanimité.

Pour info : Copie du mail envoyé le 26 juin 2020 au conseil général :

Bonjour,

Les derniers retour du comité directeur étaient plutôt orientés à la baisse de la participation de notre comité. Les incertitudes des financements à venir, liées à la situation économique actuelle, nous incitent plutôt à la prudence concernant l'évolution de nos frais généraux. Dans ma précédente communication de février, j'évoquais l'idée de revenir à une demande de 15m[°] ou 12, hors contexte COVID, ramenant notre contribution à 2304€ TTC. Passer à 4800€, soit plus du double est difficile à envisager aujourd'hui.

J'ai une autre préoccupation sur ce dossier qui va engager de manière durable notre comité, 5 mois avant la fin de mon mandat de président. Je ne serai pas candidat à un nouveau mandat et il m'est fortement demandé de différer cette décision afin que l'équipe nouvelle (inconnue à ce jour...) s'approprie et décide.

Il y a une réunion du comité directeur ce samedi 4 juillet. Ce point sera à l'ordre du jour. Je reviendrai

2) Budget 2020/2021 :

a) Situation de l'exercice 2019/2020

Le budget 2020/2021 :

La situation financière AURA

Généralité :

- Il y a une lettre de cadrage prévue transmise à tous les responsables commissions et CODEP, comité directeur et donc comité de gestion, fin janvier 2020. Sans aucun retour
- Il y a l'impact COVID-19 sur l'annulation ou le report des actions qui entraîne :
 - o une réduction de nos dépenses
 - o Une avance de trésorerie importante sur les reports sans remboursement
 - o Une avance de trésorerie pour un club ayant un report (à risque) de 1000€ sans remboursement. Nous restons à l'écoute de toute demande.
- Il y a le report de recettes de l'exercice précédent limitée à 8 mois, qui n'ont pas toutes été compensées par des actions fin 2019, qui impacte aussi le résultat
- Au-delà du phénomène COVID, le volume d'activité a baissé.
- Il y a dans la trésorerie de 2019/2020 les subventions Conseil Régional et (encore) du CNDS de 2018
- Il y a un risque de perte de 10% de licenciés sur la saison 2019/2020. Ce qui induit une baisse de nos ressources de l'ordre de 20 000€
- Il y a une incertitude sur les subventions Conseil régional et ANS 2020 2020.

J'ai réalisé avec Elise à une prévision plus précise du résultat 2019/2020 qui se situera autour de 40 000€. Ceci restant à confirmer bien sûr.

Si vous accédez aux tableaux de suivis communiqués chaque mois, l'hypothèse d'un résultat très positif est plus que probable. D'où quelques hypothèses à traiter :

- Une remise de 5 à 10% sur le prix des licences 2020/2021 consentie par le COMITEREGIONAL aux clubs. Nous demanderions bien sûr à ce que cette remise soit répercutée aux licenciés.
 - o 5% manque à gagner 30 000€, baisse de 2€ du prix de la licence...
 - o 10% : le double....
- L'idée pouvait être attractive...l'intérêt par rapport au coût très discutable

- Daniel :

Résultat estimé 2019/2020 : prévision d'environ 40.000 €, compte tenu de la situation Covid,

- **Marc** : les 40.000 € ? C'est ce qui reste, tout déduit de ce qu'on doit payer et reste à payer ?
- **Daniel** : c'est un résultat comptable, conforme aux directives financières ministérielles sur la gestion des associations, comportant exclusivement les mouvements financiers affectés aux actions réalisées pendant l'exercice considéré, et

qui n'intègre pas, bien sûr, les mouvements affectés aux exercices précédents ou suivants. Par exemple, les avances de trésorerie faites pour des actions qui se dérouleront l'exercice suivant, y compris les risques éventuels et non identifiés à ce jour sur des actions annulées pour cause COVID.

- **Daniel**

Pour tenir compte de cette situation et **utiliser cet excédent, dans l'esprit d'aider les clubs**, quelques possibilités sont suggérées, liste non limitative :

a) Ristournes sur licences :

- Au niveau national JL Blanchard dit NON !
- Au niveau régional,
Si on fait 5 % de remise = 30.000 €
- **Marc** :
 - Ca ne vaut pas le coup...
 - Au niveau du Codep 69, à l'étude : avoir plus de licenciés et mettre en avant 4 événements : la journée des associations, la semaine du baptême, journée enfant NAP, journée de la Darse : recherche de prestations de réseaux sociaux pour faire 2 à 3 communications par semaine
- **Daniel** : Vous allez accentuer la communication ?
- **Marc**: Les autres Codep sont ok ?
- **Dominique** : Pour les licenciés : que peut-on leur proposer sur la partie de leur licence qui a été sans activité pendant le confinement ?
- **Régis** : Ce sont les clubs qui vont être sollicités pour les réductions de licence
- **Marc**: Quelle est la question ?
- **Daniel** : Notre objectif est de maintenir et développer le nombre de nos licenciés en proposant des financements exceptionnels d'aides tournées vers les clubs.
 - ex : Aide aux formations des cadres AURA (suggestions)
- **Jean-Luc** : Masques lavables et utilisables : 1 masque pour chaque licencié.
- **Daniel** : Oui, les clubs vont être obligés de faire des achats liés aux respects de règles sanitaires, alors...
- **Catherine** : Un club : pour augmenter notre vision sur le site internet, il faut trouver quelque chose pour fusionner et diffuser aux clubs
- **Jean Pierre** : Je m'interroge beaucoup, les licenciés n'ont pas, nos licenciés ne sont pas de militants mais des utilisateurs. Rechercher des nouveaux adhérents ? Avec l'apnée ? Lancer des choses au niveau régional ? Je ne suis pas sûr de l'impact, mais au niveau des clubs qui connaissent bien leur territoire....
- **Daniel** : Effectivement les clubs sont le cœur de nos activités. Dans le cadre de l'ANS, le Codep ont pu s'approcher leurs clubs. Il est dans leur compétence d'être au service des clubs de leur territoire.
- **Jean Pierre** : Les clubs auront peut-être des propositions pour l'ensemble de la région...
- **Daniel** : On est tous d'accord, que les clubs sont les premiers concernés, mais on a besoin d'un travail de sensibilisation et collecte de leurs besoins : **autour de la table qui souhaite s'y coller ?**
- **Jean-Luc** : pas le Codep 63... on ne sait pas faire de dossier ANS...
- **Vanessa** : J'atteste, je suis d'accord
- **Laurent** : Le délai est très court...

- **Daniel** : On peut faire ça en septembre ou en octobre. Ce peut être l'objet d'un point dans notre prochaine AG, ça répond à ta préoccupation Laurent mais on ne va pas se coincer sur juillet août
- **Isabelle** : Notre club va nous faire un réduction sur l'adhésion club
- **Jean Pierre** : En Haute-Savoie, l'activité a repris car les gens peuvent pratiquer
- **Daniel** : Dernière proposition restée sans suite : 200 diplômes à 100 € pour GP et MF1 soit 20 000€ approximativement
- **Jean- Pierre et Marc** : Pas le bon vecteur
- **Jean-Pierre** : Comment faire le job avec cet excédent ? Je ne sais pas trop, je m'interroge beaucoup. Les grandes manifestations ne fonctionnent pas, nous sont interdites et on revient à chaque fois sur une impasse. Idée : faire travailler les 34 clubs pour qu'ils travaillent ensemble pour une nouvelle cohésion des clubs mais je ne suis pas convaincu
- **Daniel** : 40.000 € c'est un somme importante mais faible à l'échelle de la Région . Le Conseil Régional est aussi dans une période d'incertitude...
- **Daniel** : Etre plus souple pour les aides exceptionnelles aux clubs.... Sans écho !
- **Marc** : Demander aux CODEP de faire des propositions...
- **Daniel** : En synthèse, si vous avez des idées pour travailler sous ces 2 axes Elles sont les bienvenues...
 - Remise sur licences : Non
 - Aide formation : Non
 - Participation aux frais de mise en œuvre des gestes barrières : pas de position prise
 - Améliorer la communication..... action CODEP 69 lancée.
 - Modifier les règles d'aides exceptionnelles aux clubs.....sans écho, il y a pourtant des demandes en cours....
 - Pas d'idée claire sur qui doit faire quoi...les clubs, le CODEP, la région...
 - Pas vraiment d'idée précise pour aller à la pêche aux initiatives pour garder et/ou développer nos licenciés...?
 - Pas de volontaire pour prendre en charge ce dossier...

b) Budget activités proposé (détail en annexe)

Par rapport aux autres années, je n'ai pas pu organiser la démarche habituelle suivant la note de cadrage diffusée en janvier 2020. Associé au COVID, le retour des budgets des commissions très en retard (le dernier est arrivé début juin) incompatible avec l'objectif de fournir le budget aux CODEP et commissions début juillet au plus tard.

Pour pallier à cette procédure dégradée, avec Patricia, un effort particulier d'explication et de communication a été fait.

Le budget proposé (2 pièces jointes en annexe), a été envoyé aux membres du CD le 17 juin 2020, pour préparation du CD et remarques éventuelles.

Il n'y a pas eu de remarques sur ce budget communiqué à l'ensemble du comité directeur.

Au global :

Une grande amélioration de la qualité des demandes. (85% correctes).

On constate comme chaque année une baisse de la réalisation des activités par rapport au budget de l'ordre de 25%.

On clôture un second exercice atypique :

- Pour répondre à la commande ministérielle, l'exercice 2019 a été ramené à 8 mois
- L'exercice 2019/2020 est fortement marqué par l'arrêt des activités au 15 mars 2020, ce qui explique en partie l'excédent prévisionnel de 40 000€

Par contre, l'impact COVID laisse prévoir une perte de 10% de nos licenciés. (la vague du printemps qui revient au club pour préparer sa saison d'été...) soit une perte de ressource propre de l'ordre de 20 000€

Frais fonctionnement : (détail en annexe)

Salaire : 13° mois d'Elise est proratisé donc pas d'ajustement en fin d'année

Dans la continuité des exercices précédents. Plusieurs ajustements nous amènent à une prévision de 30 830€, soit 3000€ de moins que le budget 2019/2020. Sachant que suivant les décisions futures de gouvernance, ce poste peut évoluer.

Remarques concernant les demandes des commissions

Commissions Culturelles : La majorité des actions ont été acceptée. Une seule action départementale de la commission audio n'a pas été retenue

Commissions Sportives :

D'une manière générale, 57% de hausse du budget 2020/2021 par rapport au budget 2019/2020. Conséquences des décisions prises lors du séminaire des commissions sportives, adaptant essentiellement les remboursements des déplacements aux véritables besoins de ces commissions. L'Apnée et la PSP sont les commissions qui affichent la plus grande croissance.

Comme pour les commissions culturelles, la majorité des actions a été acceptée. Un ajustement pour la commission Hockey, avec le retrait d'une dotation matériel des frais de fonctionnement, dotation demandée pour l'ouverture d'un nouveau club Hockey dans le Codep 69 (3500€)

Commission technique : OK

Situation des RIPE 2020 :

Vanessa : C'est lancé. Il n'y a que Anne du Codep 69 qui semble avoir des inscriptions, je revois le Codep 69...

Remarques concernant les demandes des CODEP

Codep 01 : RIPE, action régionale, Enfants de la Lune annulé.

Codep 03 : - Ratio journées/stagiaires ramené au standard
- Suppression aide PSE1 non retenu au catalogue

Codep 15 : Pas de demande

Codep 26/07 : RAS

Codep 38 : - Des actions Technique ramenées à des ratios journée /stagiaire communs
- Quelques actions locales hors catalogue

Codep 42 : C'est l'inverse : mise à niveau de ratios journées/stagiaires, car demande inférieure

Codep 43 : Pas de manche Apnée 2021. La venue de BALESTA trop chère, des intervenants locaux comme Vincent MARAN ou François SARANO n'ont pas été sollicités. Et pas de sponsors locaux habituels sur lots ou prestations. Un peu de lassitude de la petite équipe locale

Codep 63 : RAS

Codep 69 : RAS

Codep 73 : Pas de demande

Codep 74 : Demande représentant 3 fois les demandes habituelles. Suppression des actions 2019/2020 reprises dans l'exercice 2020/2021

Remarques concernant la rubrique « divers activité » (détail en annexe)

(Imprévu, petit matériel, fonctionnement ETR, aide clubs, promo, médailles, projet spécifique)

Divers Activités :

18 500€ prévus au lieu de 23 600 budget 2019/2020

Conclusion

- **Daniel** : Avez-vous des questions ?
- **Marc** : C'est l'équipe suivante qui doit assumer ce budget
- **Daniel** : Oui. Mais comme l'équipe suivante n'est pas encore là, il est de notre responsabilité de faire un projet
- **Daniel** : Comme tout budget, il est indicatif et amendable si nécessaire
- **Marc** : Il n'y a donc pas matière à polémiquer...
- **Daniel** : On peut donc le valider.

Le budget est approuvé à l'unanimité.

(9h48) Pose technique pour qq mn

10 h

3. AG du 21 nov 2020

Sujet important pétri d'incertitude

Objectif fort : maintenir la date du 21 novembre 2020, quelque soit la situation sanitaire.

Tullins le 2 juillet 2020	
Organisation assemblée générale du 21 novembre 2020	
Rédacteur : Daniel RICCARDI	

Assemblée électorale importante, car l'équipe dirigeante du comité sera renouvelée. A ce jour, la situation COVID laisse apparaître un risque de contrainte sanitaire, pouvant aller jusqu'à son interdiction.

Le décret 2020-663 du 31 mai 2020 est toujours d'actualité, n'ayant à ce jour pas été modifié. Ceci étant, de nombreux aménagements existent et des réunions de plus de 10 personnes, en intérieur, dans le domaine public ont lieu, moyennant à minima le respect des gestes barrières.

Quid du 21 novembre 2020 ???

- Les optimistes (ou inconscients), dès aujourd'hui font n'importe quoi. Sur les bords de notre méditerranée, dans la majorité des bars et restaurants, les terrasses sont normales et le masque au fond du sac pour les serveurs.... Fait trop chaud !
- Les réalistes observent qu'un retour en force dès cet automne est fortement probable...
- Les économistes disent qu'il est hors de question de retourner à un confinement tel que l'on vient de vivre.
- Les chargés de santé publique disent qu'il convient de maintenir la pandémie à un niveau supportable par notre système de santé
- Tout le monde s'accorde pour une protection maximum pour les plus de 65 ans, voire 50 ans le discours évolue, les personnes à risque...
- Mais aussi le nombre de cas nouveaux par jour voisine les 1000 cas. C'est parce que l'on fait trop de tests ou pas assez ? Donald a tenté la démarche inverse, réduire les tests... comme si les tests transmettaient la maladie... on voit bien que non !
- Ce que l'on observe dans le monde n'est pas forcément rassurant

Le COVID-19 est encore bien présent et actif...y compris dans notre pays. Jusqu'à quand ? [comment](#) ?

Le COVID-19 est encore bien présent et actif...y compris dans notre pays. Jusqu'à quand ? [comment](#) ?

Je n'ai pas la prétention de prévoir ce que sera la situation sanitaire le 21 novembre 2020, sauf que c'est la date retenue pour notre AG électorale.

Dominique : Vote dématérialisé : j'avoue ne pas avoir regardé. Les OD doivent être dans les clous de ce qui est dit au niveau national, de ce que j'ai compris. La boussole absolue est le Code du Sport. Ce qu'on a voté // à la licence : c'est illégal...

Daniel : On est face à une hypocrisie de la FFESSM qui applique une sélection des licenciés dans le territoire pour certains postes, dont les Instructeurs Régionaux, tout en considérant cette mesure illégale... mais ce point n'est pas à l'ordre du jour.

Dominique : Il y a un ménage à faire au niveau des statuts...

Marc : Obligé de tenir une AG ?

Daniel : Oui dans les 6 mois. On est dans une incertitude. Au 31/12/2020, date buttoir.

Marc : Le Ministère des Sports à toléré jusqu'à + 6 mois.

Dominique : Principe généraux du droit : Covid = cas de force majeure ! Beaucoup d'exceptions sur des obligations calendaires (cf le 2ème tour des élections municipales)

Daniel : Et sur les dispositifs prévus dans les statuts. Il m'apparaît essentiel de rester calé sur un calendrier « normal ». Si l'on se décale, et jusqu'à quand, cette équipe devra continuer à gouverner la région, se limitant aux affaires courantes.

L'intérêt d'un vote électronique est de fixer la date et de mettre en place une nouvelle gouvernance.

Le protocole proposé est fiabilisé, et la liste de références conséquente, avec des élections professionnelles dans de grandes entreprises, dans des ligues sportives, etc....

La sécurité du vote est garantie, un protocole devant être mis en place, respectant nos consignes de votes fédérales. Le Bureau Electoral a, en charge, le suivi du vote et ses résultats.

Marc : On marche sur la tête ! On a voté des statuts ! Si on peut pas tenir l'AG, on la décale ! Ca va coûter très cher...

Daniel : Marc reste tranquille ! Je n'ai pas tout à fait terminé. Si on peut se retrouver, on le fera. Mais à ce jour, le code sanitaire implique :

- Que l'on respecte les gestes barrières
- Seulement quelques établissements sont habilités à recevoir des groupes supérieurs à 10 personnes

Oui Marc... C'est aussi une histoire de santé. Notre assemblée doit réunir des personnes de toutes la région AURA, avec un bon nombre de personnes qualifiées fragiles ...

Ma proposition est faite pour éviter des situations tordues, pour éviter de faire prendre des risques sanitaires à nos représentants

Marc : Pourquoi la faire le 21 novembre 2020 ?

Jean Pierre : Avant de faire le débat : faire un tour de table

Vanessa : On ne sait pas où on va ! On peut attendre la rentrée pour voir ce qui se passe. Dans l'enseignement on nous a dit d'attendre...

Jean Pierre : Pareil que Vanessa. Nouvelle réunion de notre comité à la rentrée. La situation va évoluer... Une autre réunion même en visio. Ça n'empêche pas d'être prospectif. Je suis favorable à une AG en présentielle, y compris trouver une salle très grande

Jean-Luc : Il faut garder l'idée et laisser passer la période estivale et prenons une décision en début d'octobre, avancer la date de 15 jours ?

Daniel : Ca veut dire retour des listes le 15 septembre 2020.....

Regis : Fixer une date a tout prix le 21 novembre est peut être prématuré, mais garder l'option d'un vote électronique car on ne sait pas ce qui va se passer en novembre. Report de cette date en janvier, et février ?

Jean-Luc : Combien de liste : si 1 c'est simple... à partir de 2 listes, ça se complique

Vanessa : On a des nouvelles ?

Daniel : Pour l'instant, 2 listes, mais on le saura début octobre

Dominique : Si qu'une liste, on peut prendre des libertés car pas de contestations

Catherine : D'accord avec Vanessa, mais personne ne sait : on ne peut que se préparer

Daniel... Humainement

Marc : Je suis dans le même état que toi. Je démissionne, et c'est le président adjoint reprend le flambeau

Daniel : Dans ton Codep, tu n'as, à ce jour, qu'une liste et c'est le président adjoint qui devrait te succéder..

Laurent : Ces situations imprévisibles peuvent générer des dépenses supplémentaires. Rester sur le 21 novembre 2020

Patricia : Idem Laurent. Notre incertitude d'aujourd'hui sera la même en septembre

Marc : Vous pouvez préciser vos propos ?

Dominique : Dans l'association, les gens ont besoin de se voir. On pense qu'on aura le même hiver que l'an passé, or... Garder une AG où on peut se retrouver, avec vote électronique, et en septembre travailler les 2 axes

Daniel: Les avis sont différents et c'est très bien. Attendre septembre, mais instruire les 2 solutions. La décision ne peut pas être prise aujourd'hui et l'offre que j'ai peut attendre

septembre. Mais il faut qu'on ait trouvé une solution présentielle qui respectent les gestes barrières, il y a encore des gens malades... On doit être prêts.

Faire coexister le vote électronique et se voir : l'assemblée générale est un moment de rencontre unique que je souhaite avoir. Si on ne peut pas se réunir le 21 novembre 2020, on pourra chercher une autre date pour se retrouver dans de meilleures conditions pour une grande fête de la région.

Marc : AG Nationale en décembre : Ecole Nationale de Chimie à la Doua, il y a une un restau collectif avec self : on peut se renseigner

Jean Pierre : Lyon = avantage neutralité géographique... Ce sera bien

Daniel : Si je reformule :

- on garde la date du 21 novembre 2020
 - On poursuit le mode dématérialisé et le mode présentiel
 - On se retrouve le 5 septembre 2020, en visio, pour s'engager sur le prestataire des votes et la confirmation de la salle.
- **Marc** va mettre des options pour la date du 21 novembre 2020, demande un devis, avec possibilité de report ou d'annulation suivant situation COVID et transmet à Daniel.
 - **Daniel** : Je continue le travail avec le prestataire pour les votes

Format de l'AG

- **Daniel** : Dans cette situation d'incertitude, simplifier au maximum l'AG en la ramenant à une journée, sans AG des commissions. C'était comme cela avant 2013. Les commissions font leur AG à leur convenance. Les commissions les plus importantes ont déjà des réunions en dehors de l'AG régionale.
- **Marc** : Oui, mais pas pour la Technique
- **Jean Pierre** : Non, car ne pas désolidariser des autres commissions
- **Daniel** : On met au vote : [Dissocier l'AG des commissions de l'AG AURA ?](#)
- **Jean Pierre** : Opposé, car ce serait une erreur.
[Contre : 5 = Jean-Pierre, Jean-Luc, Christine, Marc, Dominique](#)
[Abstention : 1 = Régis](#)
[Pour : 6 pers](#)
[12 votants. L'AG AURA sans les AG des commissions est votée.](#)
- **Daniel** : Je préviens les commissions. On doit envoyer 2 semaines avant la date de l'AG les rapports des commissions

Corps électoral :

- **Daniel** : C'est le Comité National qui fournit la liste des électeurs avec leur nombre de voix. Cette information est, bien sûr, envoyée après la clôture de la vente des licences
Elise travaille à la fiabilisation des adresses mails des présidents de clubs. Elle va appeler les présidents incertains
- **Dominique** : Les formulaires : les clubs doivent recevoir les listes et la notice individuelle de candidatures.
- **Daniel** : C'est prévu dans le rétro-planning.

Présentation des fiches de candidatures.

Pas de changement par rapport à 2017, fiches validées par la commission juridique nationale. Mais, les fiches individuelles ne seront pas diffusées par le comité AURA. (RGPD oblige)
L'information club délivrant la licence, quelque-soit son lieu de délivrance, ne sera pas un critère de rejet de la liste.

Par contre, aucune loi ni texte, y compris le Code du Sport, ne considère comme illégal la précision du club de délivrance de la licence sur une fiche de candidature. Ce n'est qu'une question de transparence ! C'était le cas lors des élections 2017

- **Jean Pierre** : Je souhaite un tour de table : Moi, je souhaite supprimer les 2 lignes » délivré par un club »... Dans mon entourage... dans mon codep... cette femme... Ce qui est important c'est l'engagement des personnes dans la ou les structures. C'est pour ça que je souhaite enlever ces 2 lignes
- **Jean-Luc** : Laisser ces 2 lignes ne me gêne pas
- **Christine** : Même position
- **Régis** : Idem Jean-Luc, ça ne me gêne pas, on peut les garder
- **Isabelle** : Même position : on garde
- **Patricia** : On peut les garder
- **Vanessa** : Pas d'avis, donc blanc
- **Dominique** : Je suis construite, le texte est clair dans le statut : sa licence est à jour, c'est intéressant de savoir, leur liste représentative de la région : abstention
- **Catherine** : Abstention car on vote sur une personne et pas d'où elle vient
- **Laurent** : On maintient
- **Daniel** : On maintient
- **Marc** : Pas dans les statuts : on les enlève

Au global :

2 contre

3 abstentions

7 pour

Information conservée

Diffusion d'information des listes aux clubs.

Communication d'informations liste aux clubs :

Daniel : Pour faciliter la communication vers les clubs, pour respecter notre éthique régionale, matérialisée par la charte des élus, je propose d'assurer au niveau AURA la diffusion d'informations auprès des clubs.

Jean-Pierre : Communication : l'équité doit être absolue. Je partage sur le comité en tant que personne morale (Daniel). Diffusion sans commentaires de la part de Daniel

Daniel : Bien sûr (!!!), mais je m'assurerai aussi que la communication respecte notre charte régionale, basée sur le respect ... y compris des règles RGPD. (Règlement Général de Protection des Données personnelles)

Jean-Pierre : Dans une optique positive et non destructrice. Communication pendant la période électorale :

Daniel : Oui

Jean-Pierre : Par rapport à la fréquence : envisager 3 communications ? Pour éviter saturation par rapport aux clubs

Daniel : une profession de foi, maxi 4 pages peut être jointe au dépôt de liste pour envoi aux clubs

Jean-Luc : Attention de ne pas trop surcharger les présidents de clubs

Daniel : Nombre = 3, avec la profession de foi

Daniel : Des remarques ???

Disposition adoptée à l'unanimité

Synthèse des décisions sur AG:

- **Modalité :**
 - Poursuite du dossier vote électronique
 - Recherche d'un lieu d'AG dans l'agglomération lyonnaise : L'école de la Chimie de la Doua est une possibilité
 - Décision le 5 septembre 2020, CD en visio conférence
- **Format :**
 - AG ramené à une journée, sans AG des commissions
- **Fiche de candidature**
 - Club ayant délivré la licence conservé
- **Diffusion information liste candidate**
- Principe de 3 diffusions (dont la profession de foi) d'informations liste auprès des clubs par le comité AURA

11h31

4. ANS

- **Daniel**

Vous avez tous eu la synthèse : notre région a bien fonctionné, engagement fort de 7 personnes du CTAS.

Nous sommes les seuls à avoir mis :

- Un barème détaillé qui nous a beaucoup aidé dans l'arbitrage. Sa mise en place a été un exercice difficile.

Ce barème a permis plus d'équité et de transparence dans la phase finale d'arbitrage.

- Une feuille de route a permis une répartition OD/club au niveau de l'objectif ministériel

L'exercice global fut difficile mais il a fonctionné. Merci Jean-Pierre de m'avoir poussé à faire cette visio au dernier moment : on a eu l'aval de tout le groupe qui s'est investi sur le dossier Dans ce processus global : il est acquis que le Comité Directeur est informé et pas décideur et son avis est davantage orienté sur la forme que sur le fond. On élargit ainsi le cercle de compétences, avec un groupe CTAS (Conseil Territorial d'Attribution de Subvention) CODEP (COmité DEPartemental)/COREG(COmité REGional) qui dépasse largement le cadre financier Vertu : ça nous met, avec les clubs, face à ce que l'on peut faire ou pas.

Le solde de la campagne et les décisions prises ont été transmises au comité directeur AURA.

Les remarques de la campagne (jointes en annexe) sont intéressantes et devront être considérées dans la future campagne.

- **Jean Pierre** : Je ne voudrais pas que l'on pense que je suis toujours dans l'opposition. Je voulais remercier Daniel car son travail de synthèse est important, globalement c'est ce qui a permis le succès de l'opération

- **Daniel** : Voilà, le sujet est bouclé. C'est du boulot et il est temps qu'une autre équipe prenne le relais.

Le CNAS (Conseil National d'Attribution des Subvention) s'est réuni hier. D'ici demain soir, on devrait avoir un retour rapidement. Début juillet, tout le dossier sera envoyé à l'ANS pour avoir, en août ou sept, un retour financier. Bravo ! Car beaucoup n'y croyaient pas !

- **Marc** : Il est évident qu'il doit y avoir un accompagnement des clubs

- **Daniel** : Les principales difficultés rencontrées :

- Financier : Chiffrage de l'opération, Bilan et compte d'exploitation du club
- Descriptif de l'action : mettre en avant les finalités avec les moyens nécessaires
- Projet associatif : travailler sur un tuto//taille du club : effectivement y a du travail à faire avec les clubs.

-

Rapport adopté à l'unanimité

5. Aide aux clubs :

Codep 74 :

- **Club Horizon :**
30 licenciés,
Demande de 5000€ pour renouvellement du matériel club (plongée bouteille)
- **Jean-Pierre :** Concernant le choix du vieux campeur comme fournisseur, mon intervention n'est pas bien rédigée : Chabley n'est pas bien desservi, le Vieux Campeur les aide beaucoup. Ils font un très très bon travail.
- **Daniel :** oui mais, mais nos SCA doivent être privilégiées. (Il faut préciser qu'à ce jour, ce type de demande a toujours été refusé)

Club Teckel : 16 licenciés FFESSM sur l'ensemble des adhérents du club.

Affilié à 2 fédérations : FFESSM et FFS (Fédération Française de spéléologie)

A déjà perçu en 2015 une aide de 2500€ pour un compresseur portable

Demande de 5400€ pour l'acquisition d'un mélangeur trimix.

Examiné une première fois le 14 mars 2020, il y a eu refus de financer cet équipement au niveau du club, mais prévoir une acquisition AURA, ce matériel étant mis à disposition de l'ensemble des demandeurs trimix, y compris la commission technique.

- **Jean-Pierre :** le club Teckel est un Acteur principal pour l'activité souterraine
- **Daniel :** Non, usage compris 1 seule fois par an, vu avec Daniel MEYNOL. Trimix : il faut que les couches se mélangent sans attendre 24h... Donc chantiers sans rupture de temps et en toute sécurité.
- **Daniel :** Cette ressource doit bénéficier à plus de clubs.
- **Jean-Luc :** Ok, mais la gestion est faite par la commission souterraine AURA.
- **Christine :** Idem.
- **Daniel :** Ceci étant, la fonction doit être accessible aux autres utilisateurs
- **Jean-Pierre :** *Difficile de justifier de donner 2,5 fois*

Codep 42 :

- **Club Forézien,** 154 licenciés, agglomération de Saint Etienne
- demande 5000€ pour mise en place d'une station Nitrox mutualisée :
- **Jean-Pierre:** On doit s'assurer que l'usage puisse vraiment être utilisé par d'autres clubs : une convention.
- **Daniel :** Je reprends contact avec le club pour préciser ce point

Codep 01 :

- **Club Amical de plongée :** 39 licenciés
- **Daniel :** Ils demandent de l'aide sur le choix de leur compresseur.
- **Jean-Luc :** Il faut les envoyer vers des pros, moi je fais avec des gens sérieux et pro, genre 12 m3. Tu peux leur donner mes coordonnées.
- **Marc :** Cet argent, ne peut-on pas les mettre aux 40.000 € ? Daniel, on a aussi dit que l'on devait aider les clubs
- **Daniel :** Justement, il s'agit bien là d'aider plusieurs clubs ! On n'est pas dans une situation de vaches maigres...
- **Marc :** Au niveau du Codep 69, on a fait un prêt, on le fait en aide.

- **Jean-Pierre** : On a donné 2.000 € pour toutes les autres demandes de compresseurs et là 5.000 €. Moi, on va me demander des explications...

Codep 63 :

- **CPSMC** : 244 licenciés
- Demande d'aide sur une acquisition de 8000€ pour l'acquisition de matériel spécifique de démarrage d'une section sportive. Cette demande a été refusée au niveau ANS par le CTAS, car interprété comme demande matériel, alors que le bsoin est le développement d'une activité jeunes...
- **Jean-Luc** : Achat de matériel, détendeurs, stabs, combis : dossier refusé par l'ANS car pas bien fait.
- **Jean-Luc** : Equipe de France = 50 % composée des clubs du Puy de Dôme.
- **Jean-Pierre** : Une seule chose me gêne : matériel pouvant servir à la plongée bouteille.
- **JL et Christine** : Non, bouteilles spéciales et matériel dédié à l'activité.
- **Daniel** : Pour avoir participé à une compétition « championnat régional de PSP, cette activité est un vrai sport !
- **Patricia** : Combien de clubs pour ces 50 % ?
- **Jean-Luc** : C'est que ce club.
- **Marc** : 4.000 € pour la commission ?
- **Jean-Luc** : Non, car c'est un club qui doit organiser les compét'. S'il faut prêter du matériel, ils le font naturellement.
- **Daniel** : Ce débat est riche en enseignement. Nous sommes bien dans une priorité dégagée au niveau de l'ANS sur le soutien aux clubs.

Daniel : Au vote :

5400€ pour le mélangeur trimix, aux conditions précisées : Oui à l'unanimité
2500€ pour le club Horizon : Oui à l'unanimité
2500€ pour le club Forézien : avec convention : Oui à l'unanimité
2500€ pour le club Amical de plongée : Oui à l'unanimité
4000€ pour le club CPMC : Oui à l'unanimité
Soit un total de 16 900€

Pas d'autre remarques : fin de réunion à 12h40.

Prochaine réunion, pour organisation AG, en visio conférence le 5 septembre 2020.

Remarques hors réunion : Sur ce total de 16 900€,

- 5400€ sont imputables au budget matériel
- 11 500 € imputable au budget aide aux clubs de 5000€, soit un dépassement de 6500€. (voir ci-dessus §2-a)